

doit être 3¼ p.c. d'escompte pour un prêt d'un an remboursable en versements mensuels égaux (ce qui équivaut à un intérêt effectif de 6.32 p.c.) et des taux proportionnels pour les autres périodes. Les prêts effectués suivant les conditions approuvées sont garantis par le gouvernement jusqu'à concurrence de 15 p.c. du montant total des prêts consentis par chacune des institutions de prêts approuvées.

La limite des prêts réunis est de \$50,000,000 et celle de la garantie du gouvernement de \$7,500,000. Au 15 février 1937, le nombre total des prêts et la somme totale prêtée dans chacune des provinces étaient comme il suit:—

PRÊTS CONSENTIS EN VERTU DU PLAN FÉDÉRAL D'AMÉLIORATION DES LOGEMENTS, 15 FÉVRIER 1937.

Province.	Nombre de prêts.	Somme prêtée.
		\$
Ile du Prince-Edouard.....	41	14,950
Nouvelle-Ecosse.....	476	147,725
Nouveau-Brunswick.....	235	82,153
Québec.....	748	387,265
Ontario.....	1,609	584,450
Manitoba.....	180	66,571
Saskatchewan.....	125	39,385
Alberta.....	379	156,740
Colombie Britannique.....	584	196,159
Totaux.....	4,377	1,675,398

Statistiques industrielles de la construction.*—Aux pages 491-492 de l'Annuaire de 1936 se trouve un précis des origines du Recensement de la Construction au Canada et des difficultés qu'il occasionna. Les statistiques portant sur la première année de ce recensement, c'est-à-dire 1934, y sont données. Celles de 1935 sont indiquées dans des tableaux, plus bas. A certains points de vue les chiffres de 1935 ne sont pas comparables à ceux de 1934 et il serait inutile de les présenter sous une forme comparative tant qu'une base raisonnable de comparaison n'aura pas été établie. On le comprendra mieux quand on aura fait remarquer qu'en 1935, 215 municipalités seulement firent rapports, contre 2,333 en 1934, après qu'il eut été décidé qu'une bonne partie des travaux lancés par les municipalités rurales (l'aménagement et le râclage des routes, le nettoyage des fossés, l'abatage des mauvaises herbes et des broussailles, etc.) ne tomberait pas sous le sens de la construction telle que définie pour les fins du recensement. D'autre part le nombre des rapports reçus des trois autres groupes principaux, c'est-à-dire des entrepreneurs et constructeurs, des Commissions de Havres et des ministères de l'Etat accusent une augmentation nette de 280.

Il convient de faire remarquer aussi qu'il n'existe aucun rapport entre la valeur totale de la construction, telle que donnée plus bas pour 1935, et la valeur des contrats accordés telle qu'indiquée à la page 494. Dans le premier cas toutes les valeurs sont comprises dans les contrats dès que ceux-ci sont accordés, peu importe si les travaux ont été terminés ou même commencés au cours de l'année, tandis que les tableaux plus bas indiquent les travaux de construction entrepris et exécutés en 1935.

Le tableau 1 donne les statistiques principales de l'industrie telles que réparties entre les employeurs publics et privés.

* Revisé par F. I. Tanner, préparé à la statistique de la construction.